

Affaire BR sarl : une nouvelle tournure

La plainte des épargnants gabonais jugée recevable au parquet de Paris

En attendant la promesse d'Ali Bongo de rembourser l'argent investi par près de 10 000 Gabonais, le barreau de Paris a jugé, le 03 août courant, recevable la plainte déposée le 29 juillet dernier par plusieurs associations gabonaises à la demande de Franck Charles Agondjot, président du bureau du collectif des clients spoliés par BR sarl.

Après plusieurs mois de longue attente et estimant que l'information judiciaire ouverte par le tribunal de première instance de Libreville sur cette affaire était étouffée, trois associations gabonaises ont porté plainte auprès du pôle financier du parquet de Paris pour escroquerie en bande organisée, abus de confiance, blanchiment de capitaux, recel et complicité d'exercice illégal de la profession de banquier, selon les motifs de leur plainte datée du 29 juillet 2016.

La plainte, déposée à la sollicitation du Franco-gabonais Franck Charles Agondjot, président du bureau du collectif des clients spoliés, vise Yves David Elysée Mapakou, le pasteur de l'Eglise pentecôtiste La chapelle des solutions, devenu homme d'affaires en créant la nébuleuse entreprise « bâtisseur de richesses », et deux de ses actionnaires fondateurs, de nationalité béninoise, Ignace Koubla et Aristide Kodjo Guenzo, si on s'en tient aux écrits du magazine Jeune Afrique.

Selon le réseau des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon, le

bureau du collectif des clients spoliés par BR sarl et l'association « *On ne m'achète pas* », représentés par Maître Norbert Tricaud, avocat au barreau de Paris, estiment le préjudice à 25 milliards de Fcfa, soit 38 millions d'euros détournés et le nombre d'épargnants gabonais et français concernés à près de 30 000.

En sus, en mai dernier, des évaluations faisaient plutôt état de 9 000 à 10 000 anciens clients floués, dont la perte cumulée atteignait une dizaine de milliards de nos francs, environ 15 millions d'euros. Aussi, les offres d'épargne proposées par la nébuleuse portaient-elles des taux d'intérêt extrêmement attractifs, de 10 % à 20 %, avant qu'elle ne cesse brutalement ses activités en novembre 2015 et que le pasteur Mapakou prenne la poudre d'escampette en France.

Il faut rappeler que Mapakou avait déjà été condamné à cinq ans de prison ferme pour viol sur une mineure de 13 ans par la Cour criminelle de Libreville en 2009 avant d'être gracié en 2012. Ce repris de justice du Gabon avait été interpellé à Paris en avril 2016, puis relaxé.



Il pourrait arriver des bricoles au pasteur Mapakou à Paris, lui qui vient de se reconvrir dans le reggae

Ses deux acolytes, quant à eux, ont été, un temps, sous mandat de dépôt avant d'être en liberté conditionnelle en mai dernier. Par ailleurs, les plaignants notent, à la suite des premiers témoignages qui font état d'importants transferts d'argent par BR sarl, qu'une partie de l'épargne aurait pu transiter par deux principaux pays, notamment la Chine et la République française. En outre, cette plainte met

également en cause le manque de vigilance, jugé surprenant, de la part du ministère de l'Economie du Gabon et de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), basée à Libreville et régulateur du secteur financier. Les plaignants ne comprennent pas comment une telle micro-finance a-t-elle pu exercer en toute illégalité sans enquête de moralité et, de surcroît, le ministère en de l'Economie ne

reconnaît pas avoir délivré un quelconque document servant d'agrément.

Lors de son passage à RFI, le mardi 02 août 2016, le porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Bilie By Nze, a rejeté, ignoré consciemment la responsabilité de l'Etat et estimé que cette entreprise a floué des gens qui ont décidé d'aller vers l'argent facile parce qu'au Gabon il existe des banques avec des taux officiels reconnus.

Autrement dit, n'importe qui peut se lever un matin et faire ce qu'il veut des Gabonais sans contrainte administrative aucune. Aussi, le genre d'attitude décriée par le porte-parole est-il le fait de l'entretien de la pauvreté et du fait qu'on a miroité au peuple de l'argent facile.

Pour l'avocat des plaignants, Maître Norbert Tricaud, l'objectif est désormais de constituer la liste précise des victimes, d'obtenir les relevés des opérations bancaires effectuées par l'entreprise, notamment auprès d'Ecobank, de la Poste bank et la nomination d'un juge d'instruction ce mercredi 03 août 2016.

Mouk